Communauté de communes
Portes de la Creuse en Marche

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
REUNION DU 03 AVRIL 2018
PROCES-VERBAL

Le Conseil Communautaire s'est réuni le trois avril deux mil huit à vingt heures, à la Salle des fêtes de Measnes, selon convocation le 27/03/2018, sous la présidence de Sylvie MARTIN, Présidente.

M. Thierry TROLONG a été désigné secrétaire de séance

Présents :
AUGER Nadine, AUROUSSEAU Jean-Claude, AUSSOURD Jacques, BERTRAND Marie-France, BOUCHET Jean-François, CHAVANT Philippe, CORNETTE Nicolas, DAUDON Moïse, DUQUEROIX Sylvain, GIRY Eric, GUYOT Pierre, HUBERT Alain, LABESSE Michel, LAMONTAGNE Marc, LANGLOIS Roger, LIONNET Hélène, MARSALEIX Guy, MARTIN Sylvie, MOULIN Eveline, PETITJEAN Daniel, POIRIER Michel, REIX Benoît, ROUSSILLAT Florence, TROLONG Thierry.

Mme DARVENNE Céline donne pouvoir à M. PETITJEAN Daniel, M.GUILLOT Laurent donne pouvoir à M.AUROUSSEAU Jean-Claude

****

Le Conseil Communautaire accueille Monsieur Jacques Aussourd qui remplace Monsieur Simon Dumontet en tant que conseiller communautaire.

****

Informations préalables

Lors de la Commission finances le jeudi 26 mars 2018, il est indiqué un retard dans la transmission de documents dû à l'hésitation des services fiscaux (DGFIP départementale et administration centrale), une transmission des bases fiscales le vendredi matin 27 mars et toujours pas les dotations en ligne.

- Eléments particuliers : DGF bonifiée et passage FPU

Rappel total des 3 intercommunalités avant fusion: 217 272 €

		2014	2015	2016	2017
CCPCM	DGF base	165749	126473	90447	55500
	DGF Compensation	10884	10646	10440	10150
	total DGF	176 633 €	137 119 €	100 887 €	65 650 €

ESTIMATION DANS LE BUDGET : 156 030 €

FPU et AC

Fiscalité habituelle
+
Fiscalité des entreprises
+
Compensation
part salaire TP 2014
+
Allocation compensatrice TH ECF

- Postulat de travail :
Inscription de la totalité des éléments vus au DOB (conseil du 15 mars)

- Rappel des principales opérations :

Micro-crèche	554 400 € TTC	emprunt : 166 480 €
Complexe Sportif	726 434 € TTC (RAR)	emprunt : 338 600 €
Tiers-lieu	496 233 € TTC (RAR)	emprunt 84 000 €
FTTH (fibre)	22 380 € (RAR) + 410 000 €	emprunt 410 000 €
Fonds de concours	185 080 € (RAR) + 266 940 €	fonds propres

Dans un premier temps, les attributions de compensation versées aux communes ont été indiquées au montant maximum.

Le budget de la comcom est déficitaire en fonctionnement pour 2018 :70 000 € et excédentaire en investissement de 155 000 €

Deux objectifs :

- équilibrer le fonctionnement 2018
- permettre de dégager des excédents, en vue des coûts de fonctionnement des équipements à venir et des emprunts à rembourser

La commission propose d'actionner 4 leviers :

- diminuer les dépenses de fonctionnement (moins 20 000 € sur le projet roulottes, moins 20 000 € sur la participation 2018 des actions partagées avec le Grand Guéret
- augmenter la fiscalité des ménages de 5% pour un gain d'environ 30 000 €
- augmenter la part de FPIC intercommunale de 35 000 € (suite aux discussions au moment du vote du budget 2017)
- baisser les attributions de compensation des communes pour les compétences GEMAPI (25 000 €) et MSAP (40 000 €)

Les conseillers ont balayé les 4 budgets pour une meilleure analyse.
Après débat, les conseillers se sont prononcés sur les 4 leviers

A l'unanimité sur la diminution des dépenses de fonctionnement

A la majorité, par 19 voix pour, 7 voix contre sur l'augmentation de la fiscalité des ménages

A la majorité, par 14 voix pour, 12 voix contre sur l'augmentation de la part de FPIC intercommunale de 35 000 €

A l'unanimité pour baisser les attributions de compensation des communes pour les compétences GEMAPI (25 000 €) et MSAP (40 000 €)

****

DELIBERATION N°2018-026
COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES (CFE) : DUREE DE LISSAGE ET TAUX

Membres	Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre
28	24	26	26	26	0

La Communauté de Communes Portes de la Creuse en Marche est sous le régime de la FPU (Fiscalité Professionnelle Unique) depuis le 1er janvier 2018.
A ce titre, un taux moyen pondéré doit être calculé correspondant au rapport entre le produit de CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) communal et intercommunal+ produit de TP de zone/ base de CFE + base de TP de zone. Ce taux moyen calculé par les services de la DGFIP est de 29,30 %. Le Conseil

Communautaire a la possibilité de fixer une durée de lissage entre 2 et 12 ans. Compte tenu de l'écart entre le plus faible et le plus fort des taux communaux, il est recommandé une durée de 5 ans.

Il est proposé par la commission finances :

- de fixer la durée de lissage à 5 ans

Pour information les taux sur le territoire creusois varient entre 26,76% et 32,59%, néanmoins, le taux de la CCPCM est un taux maximal applicable, celui-ci pourra évoluer en fonction des taux de TH communaux et intercommunaux dans les années à venir.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

-DECIDE d'appliquer le taux de CFE à 29,30%

- FIXE la durée de lissage à 5 ans.

-APPROUVE le compte de gestion du receveur communautaire pour l'exercice 2017- budget ZA LE POTEAU.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

****

DELIBERATION N°2018- 027
VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2018

Membres	Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre
28	24	26	26	18	8

Il appartient au Conseil Communautaire de fixer les taux d'imposition.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'appliquer une hausse de 5%, pour information la 1ère année du passage en FPU, l'intercommunalité est tenue de faire évoluer ses taux de TH et de Foncier dans une même proportion.

Après en avoir délibéré, à la majorité des voix, le Conseil Communautaire, :

- DECIDE d'appliquer les taux suivants en 2018 :

Taxe d'habitation	5,76%
Taxe sur le foncier bâti	3,71%
Taxe sur le foncier non bâti	15,14%

****

DELIBERATION N°2018-028
VOTE DES TAXES D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

Membres	Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre
28	24	26	26	26	0

Le Conseil Communautaire est amené à fixer les taux de TEOM, la Commission Finances propose un taux unique de 13% correspondant à l'année d'uniformisation du service avec l'année blanche de la tarification incitative pour 2018 :

Zonages	2018
Bourgs ex CCPC + Lourdoueix St Pierre + Measnes	13,00%
Villages ex CCPC + bourgs de Jalesches et de Roches + ex CMA + Champsanglard	13,00%
Bonnat bourg	13,00%
Villages de Bonnat + Malval	13,00%

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **ADOPTE** le taux proposé

****

DELIBERATION N°2018-029
VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018- BUDGET ANNEXE «ZA LE POTEAU»

Membres	Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre
28	24	26	26	26	0

***

Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes :

- en fonctionnement à 153 € ;
- en investissement à 0 €.

Le budget primitif du Budget annexe Zone d'Activités Intercommunale « Le Poteau » se présente de la manière suivante :

Dépenses de fonctionnement

Cpte	Intitulé du compte	BP 2018
658	charges diverses	0,17 €
71	Production stockée (ou déstockage)	
002	Déficit antérieur reporté	152,83 €
23	Virement à la section d'investissement	
	Total dépenses fonctionnement	153,00 €

Recettes de fonctionnement

Cpte	Intitulé du compte	BP 2018
7015	Vente de terrain	
70	Produits des services, du domaines, ventes	0,00 €
774	Subventions exceptionnelles	153,00 €
77	Produits exceptionnels	153,00 €
	Excédent de fonctionnement reporté	
	Total recettes fonctionnement	153,00 €

Dépenses investissement

Cpte	Intitulé du compte	BP 2018
001	Déficit antérieur reporté	0,00 €
1687	Remboursement de l'avance Budget principal	0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00 €
010	Stocks	
	Total dépenses investissement	0,00 €

Recettes investissement

Cpte	Intitulé du compte	BP 2017
3555	Terrains aménagés	0,00 €
010	Stocks	0,00 €
	Total recettes investissement	0,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, l'unanimité :

- **ADOPTE** le budget primitif 2018 du Budget annexe Zone d'Activités Intercommunale « Le Poteau » tel que défini ci-dessus. Sont joints à la présente délibération le Budget annexe Zone d'Activités Intercommunale « Le Poteau » et les annexes;

- **AUTORISE** la Présidente à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

****

DELIBERATION N°2018-030
VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018- BUDGET ANNEXE «LOULOUBUS»

Membres	Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre
28	24	26	26	26	0

***

Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes :

- en fonctionnement à 283 514 € ;
- en investissement à 572 555 €.

Le budget primitif du Budget annexe « Louloubus» se présente de la manière suivante :

Dépenses de fonctionnement

Cpte	Intitulé du compte	BP 2018
011	Charges générales	22 800,08 €
12	Charges de personnel	232 440,00 €
66	Charges Financières	
68	Dotations aux amortissement et provisions	3 945,00 €
023	Virement section investissement	
002	Déficit antérieur reporté	24 328,92 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		**283 514,00 €**

Recettes de fonctionnement

		BP 2018
002	Excédent antérieur reporté	
6419	Remboursement sur dep de personnel	26 800,00 €
777	Amortissement subv	4 375,00 €
7066	Participations des familles	11 800,00 €
	Prestations de service HG	48 000,00 €
	Prestations de service RAM	28 000,00 €
7473	Subventions département	12 200,00 €
774	Subvt BP	90 339,00 €
7478	autres recettes	59 000,00 €
7588	prodt gest courante	3 000,00 €
7477	Sub UE	
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		**283 514,00 €**

Dépenses investissement

		BP 2018
001	Résultat reporté	
139	Amortissement subv	4 375,00 €
1641	Emprunt	
2051	Concessions et droits similaires	
2158	Autres instal° mat. Et outil	
21731	bâtiment pub	
2183	Matériel de bureau et informatique	
2184	Mobilier	13 780,00 €
2313	Immo corporelles	554 400,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		**572 555,00 €**

Recettes investissement

		BP 2018
021	Virement de la section fonction°	
001	Résultat reporté	29 615,68 €
1022	FCTVA	66 994,32 €
1068	Affectation résultat fct	
28	Amortissement	3 945,00 €
1331	Etat	165 200,00 €
1317	Sub UE	
1318	autres	140 320,00 €
1641	Emprunt	166 480,00 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		**572 555,00 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **ADOPTE** le budget primitif 2018 du Budget annexe « Louloubus » tel que défini ci-dessus. Sont joints à la présente délibération le Budget annexe « Louloubus » et les annexes;

- **AUTORISE** la Présidente à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

****

DELIBERATION N°2018-031
VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018- BUDGET ANNEXE «IMMOBILIER D'ENTREPRISES»

Membres	Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre
28	24	26	26	26	0

Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes :

- en fonctionnement à 365 248 € ;
- en investissement à 358 117 €.

Le budget primitif du Budget annexe « Immobilier d'entreprises » se présente de la manière suivante :

Dépenses de fonctionnement

Cpte	Intitulé du compte	BP 2018
011	Charges générales	25 050,78 €
012	Charges de personnel	0,00 €
65	Autres charges de gestion courante	
66	Charges financières	29 190,00 €
67	Charges exceptionnelles	
68	Dotations aux amortissement et provisions	156 700,00 €
023	Virement section investissement	154 307,22 €
002	Déficit antérieur reporté	
	Total dépenses fonctionnement	**365 248,00 €**

Recettes de fonctionnement

Cpte	Intitulé du compte	BP 2018
002	Excédent antérieur reporté	
70	Produits des services, du domaine et vente diverses	13 880,00 €
75	Autre produit de gestion	131 734,00 €
77	Produits exceptionnels	108 934,00 €
777	reprise sur amortissements et provisions	110 700,00 €
	Total recettes fonctionnement	**365 248,00 €**

Dépenses investissement

Cpte	Intitulé du compte	BP 2018
001	Résultat reporté	134 417,02 €
16	Emprunt et dettes assimilées	109 000,00 €
139	Amortissements des subv perçues	110 700,00 €
204141	Sub equipement versée aux communes membres	
2031	frais d'études	
2128	autres agencement de terrains	1 999,98 €
2132	Aménagement immeuble de rapport	2 000,00 €
2188	autres immo corporelles	
2313	Construction	
2317	Immo corporelles reçue au titre d'une MAD	
	Total dépenses investissement	**358 117,00 €**

Recettes investissement

Cpte	Intitulé du compte	BP 2018
021	Virement de la section fonction°	154 307,22 €
1068	affectation du résultat de fonctionnement	47 109,78 €
024	produits de cession des immo	
21	Immobilisations corporelles	
13241	sub équipement versée aux communes membres	
28	Amortissements	156 700,00 €
165	Dépôt et cautionnement	
192	Plus value sur cession d'immo	
	Total recettes investissement	**358 117,00 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

-ADOPTE le budget primitif 2018 du Budget annexe « Immobilier d'entreprises » tel que défini ci-dessus. Sont joints à la présente délibération le budget primitif 2018 du Budget annexe « Immobilier d'entreprises » et les annexes ;

- AUTORISE la Présidente à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

****

DELIBERATION N°2018-032
VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018- BUDGET PRINCIPAL

Membres	Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre
28	24	26	26	26	0

Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes :

- en fonctionnement à 3 330 520 € ;
- en investissement à 3 371 728 €.

Le budget primitif du Budget principal se présente de la manière suivante :

Dépenses de fonctionnement

Cpte	Intitulé du compte	BP 2018
011	Charges générales	1 258 378,00 €
12	Charges de personnel	468 887,00 €
65	Autres charges gestion courante	75 100,00 €
66	Charges financières	35 215,00 €
67	Charges exceptionnelles	262 126,00 €
14	Atténuation de produits	934 700,00 €
68	Dotations aux amort. et prov	195 100,00 €
023	Virement section investissement	101 014,00 €
Total dépenses fonctionnement		**3 330 520,00 €**

Dépenses d'investissement		
Cpte	Intitulé du compte	BP 2018
001	Déficit antérieur reporté	239 758,13 €
139	amortissement des sub percues	30 150,00 €
16	Emprunt et dettes assimilées	55 910,00 €
20	Immobilisation incorporelles	909 744,00 €
21	Immobilisations corporelles	429 738,69 €
23	Immobilisation en cours	1 706 427,18 €
Total dépenses investissement		**3 371 728,00 €**

Recettes de fonctionnement

Cpte	Intitulé du compte	BP 2018
002	Excédent antérieur reporté	346 331,37 €
70	Produits des services	60 761,63 €
73	Impôts et taxes	2 510 492,00 €
74	Dotation et participations	330 007,00 €
75	Autres produits gestion courante	33 500,00 €
77	Produits exceptionnels	15 338,00 €
78	Reprise sur provision	
042	Opération d'ordre de transfert	30 150,00 €
013	Atténuation de charges	3 940,00 €
Total recettes fonctionnement		**3 330 520,00 €**

Recettes investissement

Cpte	Intitulé du compte	BP 2018
021	Virement de la section fonction°	101 014,00 €
001	Résultat reporté	
1068	Affectation de résultat	1 203 523,94 €
10	FCTVA	214 300,00 €
13	Subvention d'investissement	820 290,06 €
16	Emprunts et dettes assimilés	834 100,00 €
27	autres etab publics	3 400,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	195 100,00 €
Total recettes investissement		**3 371 728,00 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **ADOPTE** le budget primitif 2018 du Budget principal tel que défini ci-dessus. Sont joints à la présente délibération le budget primitif 2018 du Budget principal et les annexes ;

- **AUTORISE** la Présidente à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

****

DELIBERATION N°2018-033
SYNDICAT MIXTE DORSAL : DESIGNATION DES MEMBRES

Membres	Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre
28	24	26	26	26	0

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-17, L. 5214-1 et suivants, l'article L. 5214-27, L. 5721-2 et suivants, et L. 1425-1 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 20 décembre 2016 portant modification des statuts de la Communauté de communes Portes de la Creuse en Marche ;

Vu les statuts de la Communauté de communes, selon lesquels la communauté est statutairement compétente pour *« Rédiger, mettre en œuvre le Schéma Intercommunal d'Aménagement Numérique y compris en adhérant au syndicat DORSAL et en participant financièrement aux infrastructures améliorant l'accès au haut débit sur le territoire » ;*

Vu la délibération prise par le Comité Syndical de DORSAL, le 26 septembre 2017, approuvant la modification de ses statuts en vue d'étendre le périmètre du Syndicat aux groupements de collectivités territoriales des départements de la Corrèze, de la Creuse, de la Haute Vienne ;

Vu le projet de statuts de DORSAL,

Il convient de désigner 1 membre titulaire et 1 membre suppléant

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- DESIGNE Monsieur Thierry TROLONG comme membre titulaire et Monsieur Jean-Claude AUROUSSEAU comme membre suppléant du syndicat mixte DORSAL

****

Rapport annuel des déchets 2016

Total de déchets 600 kg par habitant moyenne nationale 590Kg/hab

Dont les recyclables : 73 Kg /hab
Dont verre : 36 Kg /hab
Déchets en déchetterie : 254 Kg/hab
OM : 211 Kg/hab

Coût € HT par habitant : tout flux 103,90 €

Rapport annuel du SPANC 2016

Nombre de contrôle : 1035

Taux de conformité : 41%

Prix de contrôle entre 108 à 155 €

****

*Compétence école :
Avant que le sujet école soit éventuellement traitée par la CLECT, la Présidente propose qu'une réunion soit organisée avec les communes et le SIVU pour évoquer l'avenir de cette compétence

*Plan Macron :
Des fiches actions sont à rendre mi-juin, les personnes qui le souhaitent peuvent participer aux 17 commissions du plan de revitalisation

* La Présidente a reçu l'association Pomolac (monnaie locale) qui veut organiser une réunion publique le 15 ou 16 mai 2018

*Mme Roussillat a eu des retours du collectif d'éleveurs suite à la visite de ferme : seuls 5 élus se sont déplacés, il est regrettable que les autres élus ne se soient pas excusés.

GEMAPI :
Monsieur Aurousseau regrette qu'aucune réunion préalable n'ait été organisée entre les délégués de la CCPCM pour proposer des candidatures au bureau du syndicat mixte du bassin de la petite Creuse

*Monsieur Labesse regrette de ne pas avoir été convié à la réunion organisée par Monsieur Correia à la communauté d'agglomération ; Mme Martin n'a pas été associée à l'organisation, M. Correia a uniquement invité les maires.

A Genouillac, le 10 avril 2018
Thierry TROLONG, secrétaire de séance